

RESUMÉ DE GARANTIES

CONTRAT 303.750

CORALIA VACANCES / BACOTEC GESTION

LES GARANTIES : Assistance (rapatriement) - Annulation - Interruption de séjour

GARANTIES	PLAFOND	FRANCHISE
ASSISTANCE		
Rapatriement médical de l'assuré à son domicile ou transfert vers une autre structure médicale. Prise en charge du trajet A/R d'un accompagnant assuré et des enfants mineurs.	Frais réels	
Hospitalisation sur place Si l'assuré mineur ou handicapé est hospitalisé sur place plus de 3 jours et qu'aucun membre majeur de sa famille ne l'accompagnait : prise en charge du trajet A/R d'un membre de sa famille resté en France afin qu'il se rende à son chevet.	Frais réels	
Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger (hors frais dentaires) : - remboursement des frais restant à la charge de l'assuré, - avance des frais d'hospitalisation.	30 000 €	30 €
Retour anticipé Prise en charge du trajet A/R de l'assuré ou de son retour au domicile (et si nécessaire celui des membres de sa famille assurés) en cas de maladie, accident grave ou décès de : son conjoint, d'un ascendant, descendant, frère, sœur, tuteur légal ou personne placée sous sa tutelle.	Frais réels	
En cas de décès d'un assuré - Transport du corps du lieu de mise en bière au lieu d'inhumation en Europe. - Transport des membres de la famille assurés ou d'une personne assurée accompagnant le défunt (en cas d'impossibilité de retour par les moyens initialement prévus du fait de ce décès). - Frais funéraires annexes nécessaires au transport du corps.	1 500 € / assuré	
Frais de secours Remboursement des frais de recherche en mer ou en montagne et/ou des frais de secours.	750 € / assuré	
ANNULATION		
Remboursement des frais d'annulation selon le barème de frais ci-dessous : <i>à plus de 30 jours : 40 €</i> <i>de 30 à 15 jours avant le départ : 25 % du prix de la location,</i> <i>de 15 à 8 jours avant le départ : 50 % du prix de la location,</i> <i>à moins de 8 jours avant le départ : 100 % du prix de la location.</i> En cas de : - Maladie, accident, décès entraînant une incapacité temporaire ou permanente de : l'assuré, son conjoint, ses ascendants ou descendants, ainsi que ceux de son conjoint, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères, tuteur légal, ainsi que la personne placée sous sa tutelle. - Dommages matériels graves atteignant à plus de 50% la résidence principale ou secondaire. - Dommages graves au véhicule dans les 48 heures précédant le départ. - Licenciement économique. - Obtention d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré. - Annulation , pour un motif garanti, d'un ou plusieurs assurés au titre du présent contrat si, de ce fait, l'assuré doit voyager seul ou à deux. - Modification de la date de vos congés payés par l'employeur.	3 000 € / location 15 000 € / événement	 30 € / location 25% des frais d'annulation (150 € mini par assuré)
INTERRUPTION DE SEJOUR		
Versement d'une indemnité proportionnelle au nombre de jours de location non utilisés si le séjour est interrompu en raison d'un rapatriement médical ou retour anticipé organisé par nos soins ou par une autre société d'assistance ou d'une hospitalisation sur place.	3 000 € / assuré 15 000 € / événement	

Besoin d'assistance ?

Contactez-nous par téléphone au : 01 42 99 02 02

Contactez-nous par fax au : 01 42 99 03 00

Envoyez-nous un e-mail sur : medical@mondial-assistance.fr

Besoin de déclarer un sinistre bagage ?

Rendez-vous sur : <https://declaration-sinistre.mondial-assistance.fr/>

Besoin de plus d'informations sur votre contrat ?

Contactez-nous au 01 42 99 02 02

Mondial Assistance, c'est :

- le leader mondial de l'assistance et de l'assurance voyage,
- plus de 9 800 collaborateurs parlant près de 40 langues,
- un réseau de 400 000 prestataires,
- 250 millions de clients couverts à travers le monde,
- 1 intervention toutes les 2 secondes,
- des filiales dans 28 pays et 180 structures correspondantes à travers le monde.

